



GDON du Libournais
BP 15 - 14 rue Guadet - 33330 Saint-Emilion
Email : animateur@gdon-libournais.fr
Tel : 06 82 43 69 81

Bilan Flavescence Dorée

Année 2016

Important : les vignerons concernés par des arrachages de pieds de Bois Noir et / ou Flavescence Dorée trouvés pendant les prospections 2016 doivent avoir réalisé cette opération avant le 31 mars 2017 et nous avoir fait suivre l'ATTESTATION D'ARRACHAGE jointe à leur courrier.

Bilan 2016 : département de la Gironde

En Gironde, 99 % du territoire viticole est adhérent d'un GDON local qui supervise la lutte. Le tableau 1 présenté ci-dessous résume les résultats de prospection contre la Flavescence Dorée (FD) sur l'ensemble du département, entre 2008 et 2016.

Tableau 1 : évolution des contaminations Flavescence Dorée sur le département de la Gironde (Source FREDON Aquitaine)

Département de la Gironde	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Surfaces prospectées (ha)	6650	5150	11 100	24 950	24 395	22 488	29 061	25 329	27 265
Surfaces (ha) en obligation d'arrachage	2,85	5,85	11,2	11,3	14,05	4,8	8	8,1	3,6
Nombre de pieds contaminés FD hors des parcelles arrachées	4711	5858	18 709	44 889	47 244	26 239	20 723	19 362	19 189
Ratio Pieds contaminés / 100 ha prospectés	70	113	168	179	193	117	70	75	70

Suite à la diminution significative du niveau de contamination FD initiée en 2014, la situation s'est stabilisée sur les 3 dernières années. Ce constat est encourageant d'autant que l'effort de prospection est maintenu avec près de 25% du vignoble parcouru en 2016. D'autre part la surface en obligation d'arrachage (parcelles contaminées à + de 20%) est en diminution par rapport aux 2 précédentes campagnes.



Bilan des Prospections sur le territoire du GDON du Libournais

Le protocole Flavescence dorée du GDON du Libournais prévoit la prospection intégrale du vignoble en 4 ans. En 2016 nous avons initié le 3^{ème} plan quadriennal de prospection (2016-2019). Depuis la création du GDON du Libournais en 2007, plus de 50 000 ha de vignes ont été parcourus, pour une superficie en production estimée à environ 12 000 ha.

Evolution des contaminations de FD sur le GDON du Libournais

Le tableau ci-dessous présente l'état des contaminations FD recensées sur le territoire du GDON du Libournais. En 2016, les prospections ont été menées sur 35 % de la surface totale du vignoble.

Tableau 2 : évolution des contaminations FD sur le GDON du Libournais

GDON du Libournais	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Surfaces prospectées (ha)	12151	4639	3235	3204	6088	4337	3999	4903	4142	4553
Surfaces (ha) en obligation d'arrachage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de pieds contaminés FD hors des parcelles arrachées	5	10	23	134	146	704	222	97	82	129
Ratio Pieds contaminés / 100 ha prospecté	0,04	0,2	1	4	2	16	6	2	2	3

Après une très nette diminution du nombre de pieds contaminés depuis 2012 puis une stagnation sur les millésimes 2014 et 2015 on constate à nouveau une légère hausse sur le Libournais. Le ratio pieds contaminés par hectare de vignes prospectées suit également cette tendance avec un rapport de 3 ceps / 100 ha contre 2 ceps / 100 ha en 2014 et 2015.

Ces contaminations sont localisées sur 2 secteurs principalement avec un profil de répartition très différent :

- **Vignoble de Condat au sud de Libourne** : Ce secteur qui correspond à 3% des 4553 ha de vigne parcourue en 2016 concentre plus de 70% des ceps touchés FD (93 pieds pour une surface de 125 ha). Ainsi, si l'on recalcule le ratio en retirant le secteur Condat on obtient un rapport de 0,8 ceps contaminés pour 100 hectares prospectés.
- **Les Artigues de Lussac** : Depuis 2012 on constate une présence « régulière » de pieds isolés sur cette commune. Sur un total de 25 parcelles faiblement contaminées (maximum 3 pieds) détectées en 2016, 12 sont localisées sur le vignoble des Artigues de Lussac, principalement sur la zone Nord-Est de la commune à proximité de Lussac.

La présence de la maladie reste nettement en deçà de celle observée sur le département (70 pieds pour 100 hectares de vignes, soit 23 fois moins). Par ailleurs l'absence de foyer de taille importante se maintient d'années en années avec une absence totale de parcelle soumise à un arrachage obligatoire (parcelle contaminée à plus de 20%).

Résultats des analyses de laboratoires

Le tableau ci-dessous présente les résultats d'analyse de l'ensemble des ceps symptomatiques prélevés durant la campagne 2016. Ces analyses sont réalisées par le Laboratoire Départemental d'Analyse (LDA, accrédité COFRAC).

Tableau 3 : Bilan des analyses de laboratoire 2015 et 2016 sur le GDON du Libournais

Année	Pieds contaminés Bois Noir (nb/%)	Pieds contaminés Flavescence Dorée (nb/%)	Pieds sans jaunisse détectée (nb/%)	TOTAL
2015	322	82	52	456
	71%	18%	11%	100%
2016	510	129	73	712
	72%	18%	10%	100%

Après une très forte diminution de pieds échantillonnés en 2015 par rapport à 2014 (456 contre 1089) on constate une nouvelle augmentation des symptômes de jaunisses (rassemblant la FD et le Bois Noir (BN)) détectés lors des prospections.

La répartition Négatif / BN / FD est sensiblement identique entre ces 2 millésimes et met en évidence à nouveau la problématique du BN sur le territoire du Libournais. Tout comme la FD, cette maladie se concentre essentiellement sur Condat avec près de 80% des ceps localisés sur ce secteur. Si le bilan 2015 laissait présager d'un assainissement progressif sur ce vignoble, la hausse très nette constatée en 2016 indique que le problème est soumis à des cycles pluriannuels difficiles à prévoir.

Les variations de niveau de contaminations BN sur Condat proviennent en partie de la réalisation de prospection en début d'automne car certains pieds symptomatiques apparaissent tardivement sur la zone. Ce facteur ne peut expliquer à lui seul les différences observées entre années et une part de ce phénomène reste pour l'instant inexpliquée. Cette double problématique FD et BN nécessitera de maintenir une vigilance accrue sur ce vignoble lors du prochain millésime.

En 2016, **82 Châteaux** (contre 124 en 2015) ont reçu une demande d'arrachage pour détection de contamination Bois Noir (BN) sur leur parcelle (au moins 1 pied). **30 Châteaux** (contre 18 en 2015) ont reçu une demande d'arrachage pour détection de contamination FD sur leur parcelle (au moins 1 pied).

Résultats détaillés par commune

Le tableau 4 est une courte synthèse de la situation sanitaire sur les communes prospectées en 2016.

Communes	Surfaces prospectées (ha)	Ceps contaminés FD	Nb parcelles où ceps contaminés <= 3	Nb parcelles où ceps contaminés > 3	Localisation / Lieux-dits
Lalande-de-Pomerol	82	1	1	0	Secteur la Commanderie sur le foyer LAL02
Les-Artigues-de-Lussac	382	16	12	0	Répartition de pieds isolés sur l'ensemble de la Commune, mais concentration plus importante au Nord-Est
Libourne	459	93	3	9	Sur le secteur de Condat (Appellation Bordeaux) et en périphérie de cette zone (Augmentation globale de l'état de contamination)
Lussac	725	10	5	1	Lieux-dits Poitou, Rambeau, Taureau, Moulin de Fontmurée et Lucas
Montagne	1009	1	1		Secteur Marchand sur le foyer MONT03
Neac	347	1	1	0	Secteur les Pinadas, nouveau foyer
Pomerol	104	0			
Puisseguin	82	0			
Saint-Christophe-des-Bardes	70	0			
Saint-Emilion	112	2	1		Sur le foyer STEM01
Saint-Etienne-de-Lisse	342	0			
Saint-Laurent-des-Combes	168	0			
Saint-Hippolyte	384	0			
St-Pey-d'Armens	1	0			
Saint-Sulpice-de-Faleyrens	219	5	1	1	Maintien du foyer localisé dans le bourg (STSU03) et Les Maurins (STSU04)
Vignonet	73	0			
Total	4553	129	25	11	

Tableau 4 : Description détaillée des résultats FD 2016, GDON du Libournais

Réduction des traitements obligatoires sur le GDON du Libournais

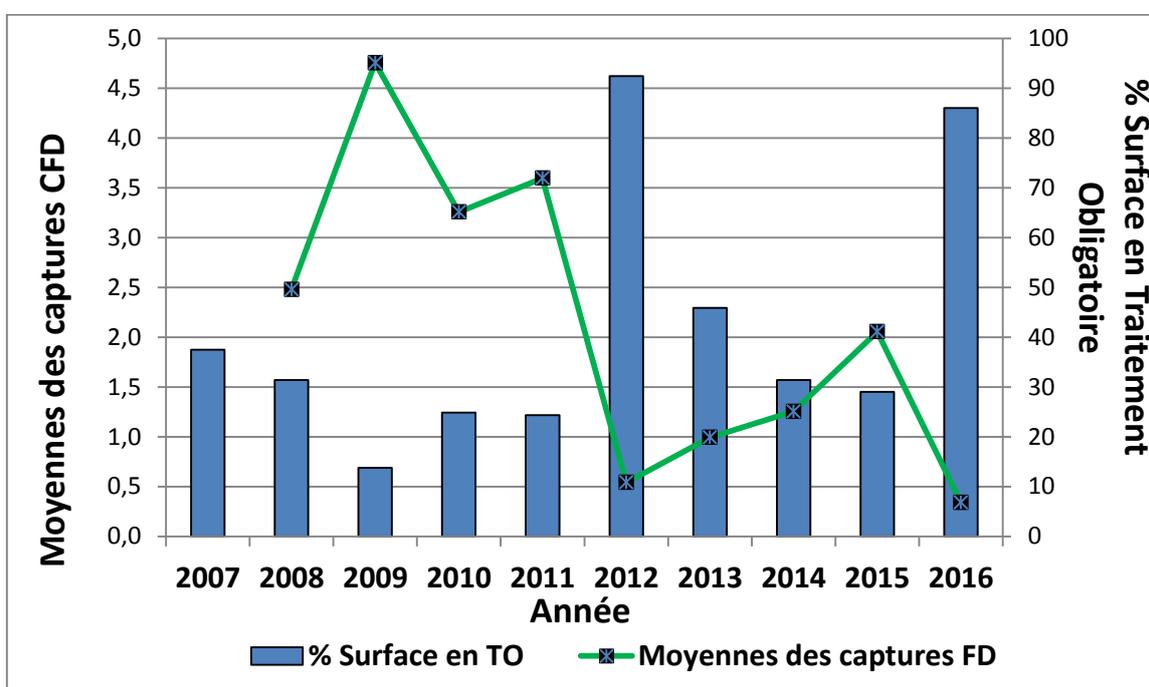
Le bilan 2015 avait mis en évidence une recolonisation progressive du vignoble par *Scaphoideus titanus*, vecteur de la FD. Cette multiplication de l'insecte vecteur confortait notre étude datant de 2011 qui modélisait une reconstitution des populations après traitement en 4 années environ. Le maintien de populations importantes de Cicadelles de la Flavescence Dorée (CFD) n'est actuellement pas compatible avec une veille efficace contre la maladie dans le Libournais. Il est en effet encore impossible de prévoir la localisation des nouveaux foyers de FD. Si des contaminations apparaissent dans des parcelles hébergeant de nombreuses CFD, la multiplication de l'épidémie est alors rapide et peut causer des dégâts importants. Elle provoque dans ce cas de nombreux arrachages et l'utilisation d'insecticides pendant de nombreuses années.

Une stratégie préventive consiste à réguler la CFD une fois tous les 4 ans, afin de maintenir son niveau de population à un niveau acceptable, limitant ainsi les vitesses d'expansion de foyer en cas d'apparition de pieds contaminés FD. Lorsque bien mise en œuvre, elle permet de s'assurer de la découverte de petits foyers de FD et donc de réduire les surfaces concernées par les Traitements Obligatoires (TO).

Il a donc été décidé pour le millésime 2016 de reconduire le protocole de traitement de régulation généralisé en 2012 (complété en 2013) qui avait permis une réduction drastique du niveau de population (diminution par 7 entre 2011 et 2012).

En raison de la mise en place de ce programme, la réduction annuelle des traitements est moins importante que lors des millésimes précédents (surface cumulée en traitement multipliée par 3 entre 2015 et 2016). **La limitation des traitements représente tout de même une économie de - 55% par rapport à la modalité en absence de GDON (11 253 ha traités au lieu des 25 480 ha prévus).**

Evolution des populations de Cicadelle de la Flavescence Dorée



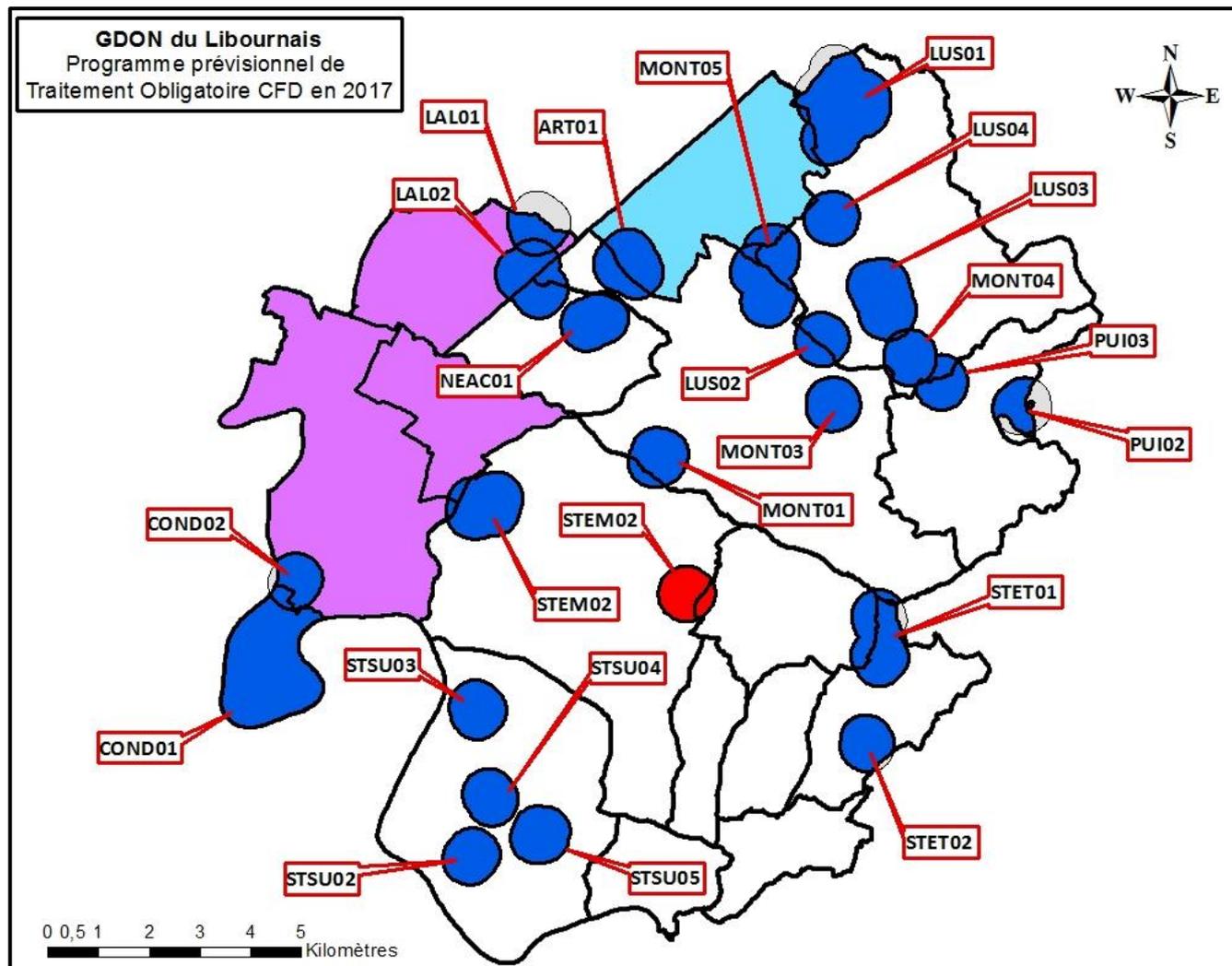
Graphique 1 : Moyenne des captures de CFD sur les pièges hors zone de TO associée aux surfaces en TO (en %)

En 2016, 84% du parcellaire du Libournais a ainsi reçu au moins 1 traitement contre la CFD. Le nombre de pièges ayant dépassé le seuil d'intervention est stable par rapport à 2015 (14 pièges lors de ces 2 millésimes). Si la moyenne des captures de CFD sur les pièges hors zone de traitement obligatoire est en nette diminution (0,3 / piège contre 2,1 en 2015) ce résultat est à nuancer puisque seulement 29 pièges (contre 167 en 2015) sont pris en compte dans ce calcul.

La moyenne générale des captures sur l'ensemble du réseau de surveillance (hors et en traitement) met en évidence le bon respect des consignes notamment vis-à-vis du traitement de régulation avec une diminution par 2 du niveau de population entre 2015 et 2016 (0,2 CFD / relevé contre 0,4 en 2015 sur une période identique de 6 semaines). La campagne 2017 permettra d'évaluer l'efficacité de ce protocole tant au niveau des populations de l'insecte vecteur que des contaminations Flavescence dorée.

Perspectives 2017

La carte ci-dessous présente les modalités de traitements obligatoires prévisionnels contre la CFD pour la campagne 2017.



Symbole	Modalités de traitement Conventionnelle	Modalités de traitement Pyrevert® (AB)
	0 (Zone non traitée)	0 (Zone non traitée)
	1 larvicide (TO régulation)	1 larvicide (TO régulation)
	1 larvicide +1 adulticide éventuel	2 larvicides
	1 larvicide + 1 adulticide éventuel (section cadastrale)	2 larvicides
	2 larvicides +1 adulticide éventuel	3 larvicides

Carte 1 : Proposition de scénario du protocole de traitement obligatoire 2017

Le traitement de régulation sera établi sur les communes non concernées en 2016 et sur lesquelles aucun traitement généralisé n'a été mis en place depuis 2013. Il s'agit des communes de Libourne, Lalande de Pomerol et Pomerol.

Sur la commune des Artigues-de-Lussac, la répartition très dispersée des contaminations FD en 2016 ne permet pas la mise en place de cercles de traitement. Le maintien du traitement obligatoire sur l'intégralité de la commune est donc la seule option pour lutter contre la dispersion des foyers.

Le niveau de populations de CFD continue d'être plus important que sur les autres secteurs dans la zone STEM02. En conséquence, il sera nécessaire de maintenir un protocole de traitement à 2 larvicides + 1 adulticide éventuel sur cette zone.

Sur l'ensemble des autres zones, la modalité 1 larvicide + 1 adulticide éventuel sera retenue.



Conclusions

Le travail de surveillance établi par le GDON depuis 2007, en étroite collaboration avec les vignerons et les différents professionnels du secteur, permet aux vignobles du Libournais d'être faiblement impacté par la FD. Malgré la découverte encore régulière de petits foyers dispersés (1 ou 2 pieds par secteurs), le **respect des consignes de traitement et d'arrachage des ceps contaminés** permet de limiter son expansion. Le maintien des bonnes pratiques de lutte est nécessaire sur le long terme pour préserver un état des lieux favorable : arrachage systématique des pieds contaminés, plantation de matériel végétal indemne (intérêt du Traitement à l'Eau Chaude), respect des consignes de traitement, formation à la reconnaissance des symptômes, déclaration des pieds suspects, soutien aux prospections, lutte contre les vignes non cultivées et les repousses sauvages de porte-greffes.

En 2012 la mise en place du traitement de régulation généralisé avait permis de réduire les contaminations sur le vignoble du Libournais. La reconduction de cette modalité en 2016 dans le protocole de lutte vise, à moyen termes, à limiter l'apparition de nouveaux foyers et à endiguer la maladie sur les secteurs régulièrement impactés. Ainsi même si cette mesure a entraîné une augmentation de la surface cumulée en traitement pour ce dernier millésime, elle doit induire une diminution des zones contaminées pour les années à venir et donc de fait une diminution globale des surfaces en traitement obligatoire. Ce procédé s'inscrit pleinement dans le cadre des missions confiées au GDON par les vignerons et les pouvoirs publics : prévenir et confiner les risques tout en limitant au maximum le recours à l'utilisation d'intrants phytosanitaire.

En 2017, à nouveau, les **modalités de traitement sont nombreuses sur la zone**, et votre parcellaire pourra être dispersé dans des cercles de lutte différenciés (Cf. carte 1 : 25 zones différentes hors TO de régulation). Si elles ne représentent pas des surfaces cumulées importantes, elles rendent complexe la communication des obligations individuelles de traitement (7 zones de traitement obligatoire différentes sur la commune de Lussac en 2017 par exemple). **Cette gestion « par cercle » permet de maintenir le maximum de parcelles hors des zones de traitement obligatoire et de cibler au plus juste les secteurs qualifiés à risque tant au niveau de la présence de l'insecte vecteur que des contaminations.**

Pour éviter des confusions, il sera nécessaire de bien prêter attention aux différentes zones d'affectation de vos parcelles. Un courrier individuel d'obligation de traitement à l'échelle parcellaire vous sera envoyé d'ici fin avril / début mai.

L'équipe du GDON du Libournais